Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260528-2026_05_DELA_99-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MAI 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	49
Présents	42
Votants	48

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 02/06/2026

L'an 2026, le 28 mai à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 22 mai 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, David BUISSET, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Sébastien LAVOLLÉE, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Hervé ROUAULT, Evelyne SIMON-GLORY, Christian TOCZE, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : Marie-Thérèse ANDRE pouvoir à Christian TOCZE, Christelle BROSSELLIER pouvoir à David BUISSET, Sandrine GUERCHE pouvoir à Anthony FEVRIER, Josiane JACOB pouvoir à Rodolphe HAREAU, Frédérique LE FUR BASLE pouvoir à Loïc LEBRET, Benoît SOHIER pouvoir à George DUMAS.

Absent(s) excusé(s) : Marie-Thérèse ANDRE, Christelle BROSSELLIER, Sandrine GUERCHE, Josiane JACOB, Frédérique LE FUR BASLE, Benoît SOHIER.

Absent(s) : Jean-Yves JULLIEN.

Secrétaire de séance : Benoit VIART

N° 2026-05-DELA-099 : Organisation des finales France de Kayak polo: autorisation de délocalisation exceptionnelle des activités de la base nautique sur Combourg et sollicitation d'une subvention

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260528-2026_05_DELA_99-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion de la base nautique intercommunale signé en date 22 décembre 2023 ;
- Vu la demande en date du 25/02/2026 relative à l'organisation des Finales du championnat de France de Kayak polo présentée par le club de Canoë Kayak des 3 rivières ;

2. Description du projet :

Du 03 au 05 juillet prochain, se tiendront sur la commune de Combourg les finales du championnat de France de Kayak polo, dont l'organisation a été confiée par la fédération française au club de canoë kayak des 3 rivières, gestionnaire de la base nautique intercommunale située sur Saint Domineuc.

Evènement sportif et festif majeur, elles seront l'occasion de mettre en lumière le territoire de la Bretagne romantique au travers de deux de ses sites patrimoniaux emblématiques à savoir le château de Combourg et le Lac Tranquille.
Le club a sollicité l'accompagnement de la CCBR dans le cadre de l'organisation de cet évènement sur 3 volets :

1. Le premier est d'ordre technique et porte sur un partenariat avec les agents du CAP.

L'association a sollicité la CCBR afin de disposer des services du CAP pour la création et la pose de petits mobiliers (mange-debout) et de la signalétique en bois.
Cette 1ère demande a été acceptée au travers d'une convention de partenariat signée par le Président Loic Régeard en date du 03 avril 2026. Elle prévoit la mise à disposition de 11 agents du CAP du jeudi 2 juillet et du lundi 6 juillet soit 16h.

Le coût de cette mise à disposition représente près de 600 €. A noter que le club prendra à sa charge les frais de restauration des agents sur les 2 jours.

2. La seconde sollicitation concerne la gestion de la base nautique lors de ce temps fort.

Dans le cadre de l'organisation de ces finales, se sont environ 400 athlètes venus de toute la France qui participeront aux épreuves et 5 titres de champions de France seront décernés.

Un public estimé à près de 5 000 personnes est également attendu sur les 3 jours avec des pointes journalières évaluées à 1200 personnes.

La mobilisation de l'ensemble des bénévoles du club, mais aussi de ses salariés (BE et saisonniers), est indispensable pour assurer le bon déroulement et le succès de l'évènement. Il en découle que l'accueil du public au sein de la base ne pourra se faire, sinon dans des conditions dégradées.

Aussi, le club a sollicité auprès de la CCBR l'autorisation de :

- Fermer l'équipement à Saint-Domineuc à titre exceptionnel,
- Délocaliser sur ces 3 jours ses activités sur le site du lac à Combourg avec des plages horaires aménagées à savoir ouverture de 10h00 à 19h00 au lieu de 10h00 à 18h30. Derniers embarquements à partir de 18h30.
- Proposer une formule de location spécifique d'une durée de 30 minutes aux tarifs de :
  - 10 € pour les embarcations 2/3 places (canoës),
  - 5 € pour les embarcations 1 place (kayaks et paddles).

La proposition vise à atteindre un double objectif.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260528-2026_05_DELA_99-DE

Lors de l'évènement, il s'agit d'augmenter le nombre de location sur une journée et donc le niveau des recettes en adaptant l'offre au site et à l'esprit sportif et festif des finales.
A court et moyen terme, le club mise sur le rayonnement de l'évènement et le public présent lors des finales pour faire découvrir ou redécouvrir la base et y attirer de nouveaux pratiquants et usagers.

Les demandes formulées sont en adéquation avec le contrat de DSP, en effet, elles ne représentant pas des modifications substantielles au titre de l'article L3135-1 5° du Code de la Commande Publique

3. Troisième et dernière sollicitation formulée par le club, la sollicitation financière.

Le budget nécessaire à l'organisation de cet évènement est évalué à près de 77K€.

Les partenaires institutionnels ont été mobilisés, privés et associatifs au travers de demandes de soutien financier (mécénats/sponsoring) ou de mise à disposition de matériels (prêt de matériels évènementiels par des communes et des associations) et / ou de dons (lots de tombolas).

Ces contributions volontaires en matériels permettent de rationnaliser le budget en ramenant le montant de dépenses à environ 42K€ (cf. budget ci-annexé).

Un important travail de recherche de sponsors a été réalisé. A ce jour 5 800€ ont d'ores et déjà été obtenus. Il s'agit principalement d'entreprises locales.

Le club sollicite auprès de la communauté de communes une subvention d'un montant 10 000 €.

La demande est formulée au titre de la valorisation de la pratique sportive et le soutien à un évènement sportif majeur mais également au titre de la promotion touristique du territoire et de son patrimoine.

Avis du Bureau communautaire réuni en séance du 21 mai 2026 :

Le bureau a émis un avis favorable au motif que cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un partenariat fort entre le club et la CCBR avec des retombées attendues en termes d'image pour les deux structures mais aussi des retombées économiques pour le club et plus largement pour les commerçants et les hébergeurs du territoire.
Aussi, dans le cadre de ce partenariat, il est attendu et exigé du club qu'il valorise dans l'ensemble de ses supports de communication, mais également lors de ses échanges avec la presse, et sur les réseaux sociaux, le concours financier et logistique apporté par la CCBR dans le cadre de l'organisation de cet évènement.
Ces exigences ainsi que la production d'un bilan technique et financier de l'évènement seront intégrées dans la convention financière encadrant le versement de cette subvention.

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **AUTORISER** la fermeture de la base nautique à l'occasion de l'organisation des finales France du 03 au 05 juillet 2026 ;

- **APPROUVER** la demande de délocalisation, dans le cadre de cet évènement des activités de la base sur la commune de Combourg ainsi que leurs modalités d'organisation ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat intégrant les modifications précitées ;

- **ACCEPTER** au titre de l'organisation des Finales France le versement d'une subvention d'un montant de 10.000€. Dans le cadre de ce partenariat, il est attendu et exigé du club qu'il

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260528-2026_05_DELA_99-DE

valorise dans l'ensemble de ses supports de communication mais également lors de ses échanges avec la presse et sur les réseaux sociaux, le partenariat majeur ainsi que le concours financier et logistique apporté par la CCBR dans le cadre de cet évènement ;

- **PRECISER** que son versement sera encadré par une convention financière intégrant les exigences de valorisation et de promotion du concours apporté ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Benoît VIART
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé